



## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal** **du vendredi 10 juillet 2015 à 18h00**

M. le Maire

Pour débiter cette séance de conseil municipal, je désigne Madame Sylvie Dargains comme secrétaire de cette assemblée, vous pouvez procéder à l'appel.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 juin 2015.

**Adopté à l'unanimité**

---

### **N° 1 – Installation d'un conseiller municipal et élection dans les commissions municipales et divers organismes**

M. le Maire expose :

Monsieur Jean-Henri Aguerretche a fait part de sa démission du conseil municipal le 9 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L 270 du code électoral, il convient d'installer son remplaçant à partir de l'ordre de la liste «*Vivre à Saint Jean de Luz*».

Monsieur Manuel Lubet-Amado et Madame Catherine Bertrand, suivants sur la liste, ont fait part de leur souhait de ne pas siéger en tant que conseiller municipal.

Par courrier du 30 juin 2015, Monsieur Pierre-Laurent Vanderplancke, suivant sur la liste, a été sollicité pour remplacer Monsieur Aguerretche. Il doit donc être installé en tant que conseiller municipal.

Il est également nécessaire de procéder à son élection dans les diverses commissions devenues incomplètes et organismes suivants :

- commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*»,
- commission municipale «*Finances, administration générale, ressources humaines*»,
- commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*»,
- commission municipale «*Intercommunalité et Ville numérique*»,
- délégué suppléant au Syndicat de la Baie Saint Jean de Luz-Ciboure,
- commission consultative des usagers des services publics locaux,

Il est proposé au conseil municipal :

- de procéder à l'installation de Monsieur Pierre-Laurent Vanderplancke comme conseiller municipal,

- de procéder à son élection dans les commissions suivantes :

- commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*»,
- commission municipale «*Finances, administration générale, ressources humaines*»,
- commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*»,
- commission municipale «*Intercommunalité et Ville numérique*».

- de le désigner comme délégué suppléant au Syndicat de la Baie Saint Jean de Luz-Ciboure,

- de le désigner comme membre de la commission consultative des usagers des services publics locaux.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

-vu les dispositions de l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L 270 du code électoral,

- procède à l'installation de Monsieur Pierre-Laurent Vanderplancke comme conseiller municipal,

- procède à son élection dans les commissions suivantes :

- commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*»,
- commission municipale «*Finances, administration générale, ressources humaines*»,
- commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*»,
- commission municipale «*Intercommunalité et Ville numérique*».

- le désigne comme délégué suppléant au Syndicat de la Baie Saint Jean de Luz-Ciboure,

- le désigne comme membre de la commission consultative des usagers des services publics locaux.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Commentaires**

##### M. le Maire

J'ai le plaisir d'accueillir M. Vanderplancke. Bienvenue dans notre assemblée, vous n'allez pas manquer de travail.

##### M. Lafitte

Juste un petit salut amical à Jean-Henri Aguerretche, et un «ongi etorri» à M. Vanderplancke.

##### M. Vanderplancke

Je vous remercie pour votre bon accueil, et je m'associe à ce que disait M. Lafitte à propos de Jean-Henri Aguerretche auquel nous souhaitons tous un prompt rétablissement. Je tiens à dire que j'ai également une petite pensée pour mes colistiers qui n'ont pu assumer leurs responsabilités à leur corps défendant, ce qui fait que je suis avec vous pour représenter les intérêts de la liste et, en même temps, ceux de tous les luziens. Donc merci à tous de m'accueillir dans cette assemblée.

M. le Maire

Je précise que l'ensemble de l'administration reste à votre disposition, tout comme le maire bien sûr.

---

## **N° 2 – AMENAGEMENT ET URBANISME**

### **Modification n° 1 de l'AVAP – Clôture de l'enquête publique et approbation des conclusions du commissaire enquêteur - Approbation du dossier AVAP**

M. le Maire expose :

Les A.V.A.P. (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ont été instituées par la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

Par arrêté n° 53 du 16 janvier 2015, M. le Maire a prescrit le dossier de modification n° 1 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Saint Jean de Luz et a lancé l'enquête publique.

L'engagement de la ville pour la modification du document répond aux besoins de :

- mise en conformité avec les décrets d'application de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,
- clarification de certaines formulations réglementaires,
- ajustement des niveaux de protection de certains édifices,
- d'assurer la compatibilité entre protection de l'AVAP et renouvellement urbain de certains quartiers en devenir.

L'enquête publique s'est tenue du lundi 16 février 2015 au mercredi 18 mars 2015 inclus. Afin de recevoir les observations du public, Madame Tonicello, commissaire enquêteur, a siégé en Mairie de Saint Jean de Luz les jours suivants :

- le lundi 16 février 2015 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 27 février 2015 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 10 mars 2015 de 14h30 à 17h30,
- le mercredi 18 mars 2015 de 14h00 à 17h30.

Au cours de l'enquête, 34 mentions ou courriers ont été recueillis sur le registre, de natures diverses, et parfois sans relation avec le sujet. La manifestation de ces administrés démontre que l'enquête publique a bien rempli son rôle. Le nombre important de réactions révèle tout autant l'intérêt pour le document que les interrogations des administrés sur certaines modifications induites. L'ensemble de ces requêtes n'est toutefois pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet.

Au vu de ces éléments, le commissaire enquêteur a émis un «avis favorable» au projet de modification n° 1 de l'AVAP.

Madame Tonicello relève également la volonté de la commune qui s'engage à poursuivre les efforts de communication et de concertation. Suite à la réunion de la CLAVAP qui s'est déroulée le 20 mai 2015 à 9h00, un plan de communication est en cours de préparation, lequel précisera des modalités de concertation mises en place par la ville. Parallèlement, une réponse sera apportée à l'ensemble des requêtes individuelles.

Enfin, la Ville a recueilli l'avis favorable de M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques et des services compétents sur cette modification.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une publication au recueil des actes administratifs et d'une information sur le site de la ville de Saint Jean de Luz. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée dans un journal diffusé dans le département.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider les conclusions du commissaire enquêteur,
- d'approuver la modification n° 1 de l'AVAP et le dossier de l'AVAP tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à effectuer les mesures de publicité prévues aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat et stratégie urbaine» du 5 juin 2015,
- vu l'avis favorable du Préfet en date du 30 juin 2015,
- valide les conclusions du commissaire enquêteur,
- approuve la modification n° 1 de l'AVAP et le dossier de l'AVAP tel qu'annexé à la présente,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à effectuer les mesures de publicité prévues aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme.

**Adopté par 30 voix**

**2 abstentions**

(Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

## Commentaires

### M. le Maire

Il s'agit d'un dossier que nous avons inscrit à l'ordre du jour de la séance du mois de juin mais, comme nous n'avons pas l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, nous n'avons pas pu voter cette délibération.

### Mme Marsaguet

Lors du conseil municipal du 27 février 2015, je suis intervenue sur l'inquiétude de riverains concernant la future affectation de l'îlot Foch et leur regret de ne pas obtenir d'informations suffisantes.

A la lecture du rapport d'enquête publique relative à la modification n° 1 de l'AVAP, il s'avère que ce manque de communication a été relevé à plusieurs reprises par le commissaire enquêteur, je cite : *«il nous semble que nombre d'observations font état d'une insuffisance de communication entre les administrés et la collectivité, y compris lorsque les questions posées ont reçu des réponses écrites ou orales préalablement à l'enquête»*. Ou encore : *«il est aisé de comprendre que puisse découler de la suspicion d'une communication défectueuse»*.

Ce rapport préconise une nécessaire communication sur quatre domaines, et notamment la demande d'informations sur l'îlot Foch. Je sais qu'il n'y a pas lieu de communiquer en phase d'étude, mais il me semble que vous pourriez en décider autrement afin de supprimer l'inquiétude légitime de certains de vos administrés concernés par le sujet.

Cependant, je note dans les conclusions du commissaire enquêteur, je cite : *«... que vous avez manifesté une forte volonté de mettre en place une communication importante et que ce dossier va servir à engager des opérations de communication sur les points cristallisant nombre d'inquiétudes, même s'ils ne relèvent pas de la présente enquête»*.

J'espère donc, M. le Maire, que vous tiendrez parole. Comme nous, je pense que vous souhaitez harmonie et confiance entre la municipalité et nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention.

### M. Etcheverry-Ainchart

Nous n'avons rien à dire sur le fond du dossier AVAP et, pour tout dire, nous approuvons l'action de protection et de la mise en valeur du patrimoine au plan urbanistique, depuis le lancement de la ZPPAUP jusqu'à la présente AVAP. Cette délibération suscitera donc de notre part davantage de remarques que de réserves.

Par contre, nous tenons, nous aussi, à commencer par une réserve de forme mais qui nous paraît tout aussi importante que celle qu'a soulignée Mme Marsaguet. Vous avancez le fait que l'enquête publique a été menée en remplissant son rôle, et vous vous félicitez du fait que le commissaire enquêteur relève *«la volonté de la commune qui s'engage à poursuivre les efforts de communication et de concertation»*.

En termes de communication, c'est plutôt la rédaction de cette délibération qui est habile, et qui rend l'appréciation flatteuse car, en réalité, le commissaire enquêteur souligne au contraire le défaut de communication et de concertation. Mme Marsaguet en a cité les passages, je ne vais pas les reciter. J'en rajoute tout de même un extrait qui nous semble être assez significatif : *«ce premier point de la conclusion générale aurait pu faire l'objet d'une réserve de notre part si...»* et ensuite on retombe sur la volonté de la municipalité de faire des efforts dans ce domaine.

Donc, vous conviendrez que selon les passages sélectionnés par votre opposition ou par vous-même, l'impression est pour le moins différente; on sait que l'objectivité reste un leurre pour tout le monde, mais, à moins de confondre information et propagande, le minimum est d'avoir l'honnêteté intellectuelle de ne pas choisir dans le rapport du commissaire enquêteur uniquement ce qui vous arrange.

A ce titre d'ailleurs, et pour en revenir à la concertation, la commissaire enquêtrice aurait pu elle-même commencer par donner l'exemple, elle qui n'a tenu de permanences qu'en jours de semaine, aux heures d'embauche, et jamais un samedi, ce qui n'est pas fait pour faciliter la concertation avec les luziens qui travaillent.

Quant à la municipalité, plus généralement encore que dans cette enquête publique, force est malheureusement de constater que ce n'est pas dans la concertation qu'elle brille. Combien de sollicitations de la part de particuliers ou de collectifs, depuis le début de cette mandature, qui réclament en vain davantage d'informations, parfois un simple rendez-vous en mairie, au sujet d'aménagements les concernant, que ce soit à proximité de l'îlot Foch, et plus spécifiquement de l'ancien garage Lamerain, à proximité de l'école Saint-Joseph ou encore à Terres Marines comme nous le verrons avec notre question d'actualité... Même de nombreux commerçants se plaignent au sujet de la manière avec laquelle la charte les concernant a été établie. Et encore ne parlons-nous que d'urbanisme... Sur ce point, le décalage entre votre si joli «écouter pour mieux décider» de campagne et la pratique laisse donc considérablement à désirer, et nous tenions à le souligner.

Notre deuxième remarque concerne la gestion future des prescriptions de l'AVAP, je redis qu'il ne s'agit pas de réserves mais de simples remarques. Nous le répétons, cette AVAP est une bonne chose; mais faire respecter ses prescriptions est une autre paire de manches. Tout d'abord, il faudra de la souplesse, pour ne pas dire du doigté, afin de trouver l'équilibre entre préservation légitime du patrimoine et nécessaire évolution de la ville, avec son flot de permis de construire divers et variés, ses besoins en aménagements publics, ses fatales distorsions entre intérêts particuliers et intérêts communs. Le cas de l'îlot Lamerain n'est et ne sera pas isolé, avec plus ou moins de mauvaise foi et de malice d'ailleurs. On a par exemple récemment remarqué un permis de construire concernant un terrain situé en zone AVAP, où manque, parmi les pièces demandées, la notice précisément exigée de tout projet situé en zone AVAP! Je vous donnerai plus tard en confidentialité le numéro du permis de construire, vous pourrez vérifier qu'il manque cette pièce, ce qui est assez étonnant. Tout cela ne sera donc pas simple à gérer, ni pour les services techniques, ni pour les élus. C'est donc un enjeu collectif, par lequel nous nous sentons évidemment concernés, au même titre que vous.

Notre troisième et dernière remarque concerne, de manière encore plus générale, la difficulté à garantir que les nouvelles constructions dans la ville, en zone AVAP comme en dehors, soient réalisées de manière fidèle au permis de construire déposé et effectivement accordé. Sans même parler de tous ces petits travaux privés dont il est compliqué de surveiller la régularité, il est aujourd'hui trop courant d'être désagréablement surpris par l'élévation de certains gros aménagements. Parmi ceux qui sont déjà achevés, citons le nouveau parvis des halles, si coûteux et pourtant si décevant du fait de la dégradation rapide de son pavement et ses nuisances olfactives. Quant aux constructions en cours, il n'est que de mentionner l'agrandissement de l'école d'Urquijo, qui paraissait à peu près harmonieuse sur le permis de construire, mais qui se révèle dévorer toute la vue sur le château, pourtant élément particulièrement remarquable du patrimoine bâti luzien. Plus près de nous, mentionnons également le chantier des Erables, où la récente installation du revêtement de briques en trompe-l'œil, censée rappeler celui des halles voisines, est pour le moins éloignée des pimpantes insertions paysagères présentées aux élus et au public.

Tout cela est compliqué, et nous répétons qu'il s'agit de remarques plutôt que de critiques car, en toute modestie, nous ne pouvons garantir que nous aurions fait mieux à votre place. Mais, à l'heure de finaliser ce dossier AVAP, suivi de celui du PLU, sans parler de la pression nouvelle liée à l'obtention des labels «Ville touristique» et «Ville d'art et d'histoire», on ne peut pas laisser promoteurs et constructeurs divers faire ce qu'ils veulent dans la ville. Il y a probablement là une réflexion à mener dans les mois à venir, tous ensemble.

### M. le Maire

La ville s'est dotée d'une AVAP afin de bénéficier d'un outil supplémentaire de contrôle et de préservation de notre patrimoine. Cette AVAP vient s'ajouter au plan local d'urbanisme qui, lui, réglemente la façon de construire, la hauteur des constructions, etc. L'objectif est d'essayer de préserver le caractère de notre ville.

Saint Jean de Luz est convoité, Saint Jean de Luz reçoit de nombreux permis de construire, et il est impératif d'avoir la possibilité d'exercer un contrôle sur tout ce qui se construit. Depuis la création de l'AVAP en 2011, nous essayons de nous donner les moyens de notre ambition. Nous avons créé une police de l'urbanisme afin que chaque permis de construire soit contrôlé par des visites in situ; de même, lorsqu'un chantier est terminé, un agent de police de la commune vérifie la conformité des travaux au dossier de permis déposé initialement. Je sais que certains travaux se font sans permis, comme une ouverture sur une façade, une fenêtre supplémentaire, un changement d' huisseries en PVC, etc. Nous essayons, peu à peu, de faire prendre conscience aux gens que c'est dans leur intérêt que nous agissons. C'est la même chose avec la charte d'occupation du domaine public, qui a été mise en place dans l'intérêt général de la commune et non pas dans l'intérêt des cafetiers, des restaurateurs ou des commerçants.

Je vous remercie d'avoir souligné la difficulté à mettre ceci en œuvre. Je pense qu'un PLU plus une AVAP nous permettront de préserver notre patrimoine. L'AVAP, ce n'est pas non plus «on arrête de faire», il faut qu'une ville évolue, et l'AVAP doit permettre d'évoluer. La commission locale de l'AVAP, avec les services de l'Etat, a fait le tour de Saint Jean de Luz pour affiner les décisions prises en 2011, certains pétitionnaires se trouvaient insuffisamment protégés, d'autres souhaitaient l'être un peu moins selon les difficultés rencontrées. Je rappelle par ailleurs que nous avons mis en place la première AVAP de France, et qu'il nous a fallu nous mettre en concordance dans un deuxième temps avec les textes d'application sortis postérieurement. Enfin, nous sommes dans une zone urbaine, nous avons donc défini plusieurs périmètres de projets.

Je comprends les inquiétudes que vous avez évoquées, particulièrement sur l'îlot Foch. Les promoteurs ont acheté cet îlot il y a trois ans et la ville, afin de maîtriser le projet, est en train de faire une étude d'urbanisme. Il s'agit d'une réflexion étudiée tout d'abord par la majorité, puis qui sera soumise au conseil municipal, puis dans la concertation publique. Il s'agira, non pas d'un permis de construire, mais d'une étude qui montrera les directives que va autoriser la ville sur ces territoires de projets, que ce soit au niveau de l'îlot Foch, ou sur un territoire situé boulevard Victor Hugo, ou la RN 10.

Je pense que les inquiétudes découlent de ce qui se dit à tort et à travers, et qui font mal, mais je pense qu'il faut savoir rester serein. Nous n'en sommes plus au temps de l'embrouille, excusez le terme. L'embrouille, c'était faire un permis de construire sans que personne ne soit au courant. Aujourd'hui, on fait une AVAP, on fait des enquêtes publiques, on fait de la concertation.

Le commissaire enquêteur reproche de ne pas faire suffisamment de concertation. Or, sur cette AVAP, nous avons fait un flyer distribué à 14 000 exemplaires, nous avons informé la Chambre des Métiers et la CCI de Bayonne par rapport aux commerçants et aux artisans, nous avons fait une exposition en plein air autour du kiosque de la place Louis XIV pour montrer les objectifs de cette modification en octobre ou novembre 2014, ainsi qu'une exposition de 20 panneaux à la Villa Ducontenia, de même nous avons fait une réunion publique le 24 octobre 2014. Cette date avait été choisie en période de vacances afin de permettre à ceux qui nous rejoignent pendant les vacances d'être également présents. Le cabinet Lavigne avait exposé son travail sous forme de projection.

Aujourd'hui, après approbation de cette modification, nous allons continuer cette concertation que nous estimons avoir faite de façon satisfaisante, chaque pétitionnaire sera informé, chaque pétitionnaire recevra une réponse de ma part par rapport au commissaire enquêteur. Nous allons travailler avec la commission urbanisme pour mettre en œuvre la suite de cette concertation avec les luziens.

Je voudrais dire à ceux qui sont inquiets que je comprends : on est toujours inquiet lorsqu'on voit une friche, en plein centre de Saint Jean de Luz, vendue à un promoteur. Le plus simple et le plus rapide aurait été de le laisser déposer un permis de construire. Mais ce n'est pas notre souhait, je le répète : nous avons souhaité tout d'abord réfléchir avec le conseil municipal nouvellement élu et, à la suite de cette réflexion, nous allons l'étendre à l'ensemble du conseil municipal, puis mettre en œuvre une concertation avec l'ensemble de la population.

M. Etcheverry-Ainchart

J'entends votre réponse mais elle n'est qu'à moitié satisfaisante : on a l'impression, en tout cas dans votre propos liminaire, que vous considérez que parce qu'il y avait déjà un PLU opposable, finalement l'ajout d'une AVAP n'est qu'une annexe au PLU.

M. le Maire

C'est un plus!

M. Etcheverry-Ainchart

C'est beaucoup plus qu'un plus! Si l'on en croit un document qui a été publié hier sur le portail de l'action des élus et de la vie citoyenne, le conseil des ministres est à l'étude et va probablement passer le texte. Je vous le lis car cela peut être intéressant pour tout le monde ici.

M. le Maire

Quand on en est au stade du conseil des ministres, ce n'est qu'un projet. Ne le faites pas passer pour quelque chose qui est opposable.

M. Etcheverry-Ainchart

On est d'accord mais c'est pour vous dire à quel point une AVAP, ce n'est pas juste anecdotique, c'est vraiment quelque chose qui est lourd dans l'avenir de cette ville, et donc évidemment dans l'intérêt des luziens.



Il s'agit du projet de loi «liberté de création, architecture et patrimoine» qui consiste «à créer la notion de cité historique, appelée à se substituer aux secteurs sauvegardés, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager – les anciens ZPPAUP – et aux AVAP. Les plans locaux d'urbanisme d'une cité historique seront établis à l'initiative de la commune, et non plus de l'Etat, et le périmètre de protection des abords des monuments historiques fixé à 500 mètres actuellement, pourrait être revu à la baisse ou à la hausse avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France».

Ces projets de lois, qui vont probablement se succéder, viennent compléter la boîte à outils de l'urbanisme, tous ces outils vont rendre le PLU comme une sorte de sédimentation dans lequel il faudra véritablement être habile pour s'y retrouver. Donc, cette stratégie-là n'est pas anecdotique : ce n'est pas parce qu'on a établi un PLU qu'il est, à long terme, valable tel quel, l'AVAP le bouleverse profondément et ce genre de mesures continuera à le bouleverser profondément.

Et donc lorsque des gens, qui sont directement concernés par le secteur sauvegardé du centre ville ou par des périmètres de projets, ont des inquiétudes, on ne peut pas seulement répondre en disant «on a fait des flyers» ou «on a fait une exposition».

M. le Maire

Je ne réponds pas cela. Je réponds que dans les périmètres de projets, nous allons étudier, concerter, décider.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais il faut savoir écouter les inquiétudes lorsqu'elles se formulent et ne pas dire «attendez, on fera cela plus tard».

M. le Maire

Qu'est-ce que je peux présenter aujourd'hui sur l'îlot Foch?

M. Etcheverry-Ainchart

Personne ne vous demande ce que vous avez en projet à l'îlot Foch. On vous demande simplement d'écouter les inquiétudes qui se posent légitimement, ce n'est pas la même chose.

M. le Maire

A partir du moment où il y a deux promoteurs qui ont acheté des terrains, je m'empare du dossier, je l'étudie, avec la majorité des élus parce que c'est notre rôle, et ensuite l'étude sera soumise au conseil municipal, puis il y aura la concertation avec le public. Je ne peux pas mieux dire.

M. Etcheverry-Ainchart

Je pense que vous pourriez mieux dire. Parce qu'à l'échelle d'une enquête publique, voire même avant...

M. le Maire

La concertation, ce n'est pas une enquête publique.

M. Etcheverry-Ainchart

J'espère bien que cela peut aller au-delà, c'est bien ce que l'on vous reproche : ne pas aller au-delà de l'enquête publique au sens strict, au sens technique du terme.

M. le Maire

Lorsque je fais une réunion sur la modification de l'AVAP, je fais une réunion publique.

M. Etcheverry-Ainchart

Lorsque votre réunion publique est annoncée par un entrefilet dans la presse ou par un affichage en mairie, les gens ne s'y rendent pas. Mettez-vous au niveau des gens qui demandent à être entendus, on vous demande un rendez-vous ou on vous envoie un courrier – pas seulement pour l'îlot Foch d'ailleurs, il y a d'autres problématiques dans la ville pour lesquelles on vous a interpellé.

M. le Maire

S'il ne s'agit pas d'une procédure bien précise, je reçois tout le monde, ou l'un de mes adjoints.

M. Etcheverry-Ainchart

Il n'y aurait pas des associations de vigilance qui se créeraient s'il y avait une véritable écoute qui satisfaisait les gens.

M. le Maire

J'ai vu comme vous l'article sur le journal, c'est très bien, ainsi il y aura un interlocuteur.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est une réponse curieuse.

M. le Maire

Je ne prends pas une association de vigilance comme une opposition, je prends cela comme un interlocuteur et une possibilité de concertation.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est la manifestation d'une frustration citoyenne. A mon avis, vous prenez un risque.

M. le Maire

Je suis prêt à prendre tous les risques.

---

### N° 3 - CULTURE

#### Approbation de tarifs des manifestations culturelles

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Dans le cadre des nombreuses manifestations culturelles organisées sur le territoire de la commune, il est proposé de définir les modalités d'application des différents tarifs.

Ainsi, une différenciation des tarifs peut être appliquée selon les catégories de spectacles et le type de public concerné.

Les spectacles seront classés en trois catégories, signalés par les lettres A à C, et comprend un tarif réduit.

Cette tarification ne s'applique pas :

- aux spectacles organisés par la Scène Nationale,
- aux concerts du Conservatoire,
- aux expositions,
- aux spectacles organisés par des associations luziennes.

En outre, les manifestations organisées par le service de la médiathèque sont gratuites (Festi-contes, heures contées, conférences...).

Les tarifs applicables pourraient donc être les suivants :

<b>Catégorie</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
Plein tarif	10 €	8 €	5 €
Tarif réduit (enfants de 14-18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, groupes > 10, lecteurs inscrits à la médiathèque)	8 €	6 €	5 €
Enfants -14 ans	0 €	0 €	3 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la catégorisation des manifestations culturelles organisées par la commune,
- d'approuver les tarifs applicables à ces catégories.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» du 2 juin 2015,
- approuve la catégorisation des manifestations culturelles organisées par la commune,
- approuve les tarifs applicables à ces catégories.

**Adopté à l'unanimité**

**Commentaires**

M. Etcheverry-Ainchart

Nous avons longuement parlé de cette grille en commission culture et les logiques suivies nous paraissent bonnes. Juste une question, déjà soulevée en commission mais dont je ne me souviens plus de la réponse, j'ai été incapable de la donner à mes collègues, je me permets de la reposer : pourquoi les entrées -14 ans ne sont pas gratuites pour la catégorie C, à l'instar des autres?

M. Etcheverry

Il s'agit de spectacles spécifiquement dédiés aux enfants, comme «La Voix de Lola» programmé en juin dernier. Il s'agit de petits spectacles, petits formats.

---

**N°4 - CULTURE**

**Approbation du règlement intérieur et de la charte informatique de la médiathèque**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la médiathèque, il convient d'adopter son règlement intérieur.

Celui-ci propose d'apporter une définition complète :

- des conditions d'accès à la médiathèque,
- des conditions de prêt de documents,
- des conditions d'utilisation des postes informatiques,
- des modalités d'inscription,
- de la tarification,
- des comportements des usagers,
- des dispositions pratiques relatives à la gestion des locaux, du matériel et des documents.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur et la charte informatique de la médiathèque présentés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» du 2 juin 2015,
- approuve le règlement intérieur et la charte informatique de la médiathèque présentés en annexe.

**Adopté à l'unanimité**

**Commentaires**

Mme Debarbieux

Il y a trois ordinateurs à l'étage de la section adultes et il semblerait qu'il y ait quelquefois quelques soucis, un peu d'embouteillage. Ne serait-il pas possible d'étendre le parc ordinateurs?

M. Etcheverry

Oui, c'est vrai, il y a trois ordinateurs. Depuis peu, nous avons instauré un planning d'utilisation des ordinateurs afin que tout le monde puisse en bénéficier. Il y a toujours des récalcitrants ou des personnes plus lentes que d'autres, ce qui explique parfois les embouteillages. Mais c'est compliqué de laisser de l'accès libre.

Mme Debarbieux

Les locaux ne sont pas très vastes non plus.

M. Etcheverry

Certes, si on pouvait doubler la surface, on pourrait avoir six ordinateurs.

M. Lafitte

Dans la mesure où cette délibération traite de la médiathèque, nous voudrions profiter de l'occasion pour souligner la grande qualité du service proposé à tous les niveaux (prêts de livres, conseils de lecture, animations et médiations culturelles) par le personnel municipal affecté au fonctionnement de celle-ci. Les échos de satisfaction qui nous reviennent sont nombreux que ce soit de la part des luziens ou des utilisateurs extérieurs à notre commune. Il en va de même en ce qui concerne le directeur de l'école du Centre qui peut témoigner de l'indice de satisfaction élevé de la communauté scolaire luzienne.

Par contre, ce qui nous revient fréquemment en remarque, c'est l'exiguïté des locaux; victime de son succès, à certaines heures, il n'est pas aisé de s'y déplacer et le sentiment d'être à l'étroit est partagé par bon nombre d'utilisateurs, sans parler des classes qui s'y rendent pour un échange de livres ou assister à une animation culturelle à plus de 25 élèves.

Ainsi donc, il nous semble opportun de penser, à court ou à moyen terme, à l'extension de la médiathèque afin de garantir - voire d'améliorer - la qualité du service actuel proposé aux utilisateurs. Nous pensons que dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Foch, il serait pour le moins judicieux de prendre en compte cette problématique. Des solutions in situ existent pour un coût raisonnable, et il serait dommage de passer à côté de cette opportunité. Nous en avons développé quelques unes sur notre programme électoral, elles sont toujours d'actualité et peuvent constituer une base de réflexion. En tout état de cause, il nous serait agréable d'être associé à ce projet si, bien sûr, dans l'intérêt des luziens, vous pensez que cette extension devra, à terme, être réalisée.

M. le Maire

Je pense qu'il faudra trouver les moyens d'agrandissement de plusieurs dizaines de mètres carrés. Le problème est que la médiathèque est située dans un site quelque peu contraint, il faudrait que cette extension se situe à proximité. Je sais que vous aviez visé, durant votre campagne, une maison fermée vide. Le seul problème est que cette maison n'est pas à vendre, on a difficilement accès à un interlocuteur.

M. Lafitte

La fonction de maire est difficile, j'en suis conscient, mais cela ne vous empêche pas d'essayer.

M. le Maire

Nous ne nous laissons pas abattre par la difficulté, nous avançons.

Mme Debarbieux

Une dernière question : peut-on faire une évaluation des usagers de la médiathèque qui n'habitent pas la commune?

M. Etcheverry

Sur les visiteurs libres, c'est compliqué, mais on peut vous communiquer les chiffres.

---

## **N° 5 – CULTURE**

### **Dénomination d'une allée en hommage à Iratzeder**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Monsieur Xavier DIHARCE dit «Iratzeder», né le 4 janvier 1920 à Saint Jean de Luz et décédé le 13 octobre 2008 à Urt, était un moine bénédictin, poète.

Personnalité luzienne, il est l'auteur de nombreux textes sur la ville et son travail dans le domaine du bertularisme et de la traduction des psaumes en basque est remarquable.

Pour rendre un hommage public à «Iratzeder», il est proposé de nommer l'allée qui mène à la Croix d'Archilua : «Allée Iratzeder – Xavier Diharce».

Il est proposé au conseil municipal :

- de nommer l'allée d'accès à la Croix d'Archilua : «Allée Iratzeder – Xavier Diharce».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» du 2 juin 2015,

- nomme l'allée d'accès à la Croix d'Archilua : «Allée Iratzeder – Xavier Diharce».

**Adopté à l'unanimité**

### **Commentaires**

M. Etcheverry

Je précise que cette plaque sera en bilingue.

Mme Debarbieux

Je tiens à faire une remarque, j'en ai parlé en commission et on m'a assurée qu'on allait en tenir compte.

M. le Maire

On tient compte de tout ce que vous dites.

Mme Debarbieux

Pour une prochaine fois - pour cette fois-ci c'est trop tard - il faudrait penser à des noms de femmes. J'avais fait une étude, il y a quelques années, avec l'aide des services de l'urbanisme : il y a à peu près 3 % de noms de femmes sur l'ensemble des rues. Je précise que les femmes, c'est la moitié de l'humanité.

M. le Maire

Pour ceux qui auraient des mauvaises pensées, on donne des noms en général de personnes qui sont décédées.

M. Lafitte

Je voudrais compléter ce qu'a très justement dit Mme Debarbieux et rebondir sur ce qu'a dit M. Etcheverry.

Pas de problème pour Herri Berri, nous allons voter cette délibération qui rend un juste hommage à un luzien dont l'attachement auprès de l'euskara est notoirement reconnu.

Iratzeder, au-delà de cet hommage, aurait certainement apprécié que cette langue basque qu'il maîtrisait si parfaitement ait été portée par sa ville d'une manière plus volontariste, plus affichée, plus engagée. Et, à ce niveau, grande aurait été sa déception à la lecture de quelques détails, certes pour certains anecdotiques, mais moins pour d'autres :

- La délibération de ce soir aurait pu être ainsi libellée : «Allée Iratzeder ibilbidea- Xabier Diharce».

- Mardi soir, partie des Internationaux de cesta punta, contre toute tradition, aucun point compté en basque.

- Berriak Jeunes, pas un mot en langue basque hormis le titre du magazine.

Et, dans ce qui n'est plus du détail mais qui relève du fond :

- Depuis de trop nombreuses années, stagnation du nombre d'élèves apprenant le basque dans les écoles publiques luziennes.

- Depuis plus de trente ans – 1982 exactement à Urdazuri - aucune nouvelle école publique n'a ouvert de section bilingue basque/français.

Et pour terminer, pour ce qui relève de la communication et de l'affichage de l'euskara, c'est le nouveau logo de l'office de tourisme qui pose question, et pas à nous seulement : «SAINT-JEAN-DE-LUZ. Le début d'une belle histoire». Ce logo n'aurait-il pas pu être bilingue? Comment le président de l'Office de tourisme, le Maire de Saint Jean de Luz qui, du balcon, annonce en euskara «*Erraiten dut Donibane Lohizuneko pestak idekiak direla*», le candidat qui dans son programme assurait «*intégrer la langue basque dans ses supports de communication*», comment cette même personne a-t-elle pu laisser passer cela?

M. le Maire, en hommage à la personne que nous honorons par cette délibération ce soir, pensez-vous pouvoir modifier l'intitulé de ce logo afin que celui-ci soit bilingue?

M. le Maire

C'est un peu compliqué pour le traduire, je me suis renseigné. Les lettres de Saint Jean de Luz sont stylisées pour donner un effet particulier, très difficile à restituer en changeant les mots, c'est compliqué d'obtenir le même rendu.

M. Lafitte

Une fois de plus, vous avez privilégié la forme aux dépens du fond, le bilinguisme.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous ne nous donnez pas une bonne réponse. Par rapport au cahier des charges, un graphiste sait faire un logo. Si vous aviez dit «il faut que le logo soit bilingue», le graphiste aurait fait un logo bilingue, tout à fait joli. On ne rend pas un logo bilingue une fois qu'il est fait.

M. le Maire

Je vous dis qu'il est difficile à traduire vu que le nom «Saint Jean de Luz» est très impliqué dans le logo. On pourrait peut-être souligner en-dessous «Donibane Lohitzun».



M. Lafitte

Oui, par exemple. Nous vous demandons d'afficher la langue basque dans vos supports de communication, on ne vous demande rien d'autre, simplement qu'elle soit présente. Des paroles aux actes, il y a un petit chemin à faire, mais il faut le faire, M. le Maire.

M. le Maire

Merci, M. le Professeur.

---

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (du n° 83 du 22 mai 2015 au n° 101 du 23 juin 2015).

**Adopté à l'unanimité**

---

**Question d'actualité du groupe Herri Berri**

M. le Maire

Cela fait deux fois que vous présentez des questions d'actualité qui ne sont pas des questions d'actualité. Il s'agit de demandes de riverains pour tel ou tel quartier, qui n'ont pas obtenu satisfaction ou n'ont pas réussi à me rencontrer, ce qui m'étonne. Je pense que la presse, le public, le conseil municipal, tout le monde est conscient de votre action pour Saint Jean de Luz. Mais, plutôt que d'attendre une séance de conseil municipal, vous rendriez service à ces mêmes gens en leur disant d'appeler mon secrétariat ou mon directeur de cabinet pour prendre rendez-vous.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous nous prenez pour qui? Pour des opportunistes ou des démagogues qui n'ont pas franchi ce genre d'étapes avant d'en arriver à celle-ci? La personne en question, qui nous a interpellés au sujet du collectif Terres Marines évoqué dans la question d'actualité, l'a fait durant la campagne des départementales, pour ne rien vous cacher. A cette époque-là, la réponse que je lui ai donnée était la suivante : qu'avez-vous fait comme démarches à l'heure actuelle? avez-vous envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception à la mairie? l'avez-vous déposé en mains propres? avez-vous demandé un rendez-vous?

M. le Maire

Vous êtes conseiller municipal, relayez!

M. Etcheverry-Ainchart

C'est ce que je suis en train de faire. C'était à l'ordre du jour pour qu'on puisse en parler ou non?

M. le Maire

Vous parlez de la campagne des départementales qui a eu lieu au mois de mars.

M. Etcheverry-Ainchart

Le courrier qui vous a été remis en mains propres date du 25 avril 2015. Un certain temps vous a été laissé pour vous permettre de répondre, ou pas d'ailleurs. Quand aurais-je donc dû en parler selon vous?

M. le Maire

Lors de la dernière séance du mois de juin.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous m'auriez répondu «ce n'est pas une question d'actualité, vous auriez dû m'en parler en avril». C'est chaque fois la même chose avec vous.

M. le Maire

On a déjà répondu à ces personnes le 20 mars dernier.

M. Etcheverry-Ainchart

Soit vous leur communiquez le courrier et à nous la copie, à ce moment-là très bien; soit ce sont eux qui mentent.

M. le Maire

Au travers du syndic?

M. Etcheverry-Ainchart

Que le syndic vous interpelle et que vous répondiez au syndic, c'est une chose. Que des particuliers, qui constituent un collectif, vous interpellent, ils ont droit à avoir eux-mêmes une réponse également. Ils ont changé de syndic en plus.

M. le Maire

Franchement, lorsqu'on vous dit : *«je n'arrive pas à avoir de rendez-vous avec le maire ou avec un adjoint»*, vous venez assez souvent pour des réunions ou des commissions en mairie pour relayer l'information à ce moment.

M. Etcheverry-Ainchart

Je vous ai parlé de ce cas en commission. Vous m'avez dit que vous n'aviez pas été interpellé.

M. le Maire

Je répète, nous avons déjà fait une réponse au syndic.

M. Etcheverry-Ainchart

Ils ont changé de syndic.

M. le Maire

Et ça vaut une question d'actualité? Allez-y, lisez-la.

M. Etcheverry-Ainchart

Je la lis car je me suis engagé auprès d'eux à le faire.

M. le Maire

Très bien, mettez-vous en valeur, et on saura tous que vous vous occupez des luziens.

M. Etcheverry-Ainchart

Franchement, M. le Maire, lorsque vous mettez des délibérations à l'ordre du jour, est-ce qu'on vous dit que vous êtes un démagog, que vous voulez plaire aux luziens? Non, vous faites votre boulot, on fait le nôtre, respectez notre boulot d'opposition. Nous en avons marre de vos réponses «c'est du dogme» ou «vous voulez vous mettre en valeur», il y a autre chose à dire en conseil municipal.

Jaun auzapeza,

Galdera honen bidez, duela hilabete zenbait hirigintza batzordean altxatu gai bat berriz mahaingaineratzen dugu, aire gaixto arriskueta «Itsas lurra» bizitegiko biztanleen haserrea luzatuz. Oroitzeko gisan, tximistorratz eskasagatik pairatu eta pairatzen segitzen dituzten arrisku material eta humanoetaz pleni dira. Batzordean, erantzun zenuen nehork ez zintuela deitu eta gisa guziz eremu pribatuko gai bat zela.

Tokiko biztanleek deitu zintuztela segurtatzen dutela ez da hemen inportanteena, egun berriz deitzen zaituztelako, joan den apirilaren 25an herriko etxean berean eskuz pausatu gutunaren kopia guri emanik, hitzordu bat eskatuz. Gaurko egunean, erantzunik ez dute eskuratu, hona nun aipatzen dugun.

Helburua ez dugu gai horri nola erantzun erakaspak ematea, oroitaraziz halere jendearen seguritatea jokoan sar litekeen ber, eremu pribatutik haratago abian litekeela. Eskatzen dizugun gauza bakarra jende horiek entzutea da, gaur egun hitzordu bat besterik eskatzen ez dizutelakoan. Milesker aintzinetik.

M. le Maire,

Nous nous permettons de revenir sur une question déjà soulevée il y a quelques mois en commission d'urbanisme, relayant le mécontentement des habitants des collectifs «Terres Marines» quant aux récurrents problèmes de foudre. Pour mémoire, ils se plaignent du fait d'avoir subi, et risquent encore de subir, des dommages matériels voire corporels liés à l'absence de pare-foudre. En commission, vous avez répondu n'avoir pas été sollicité sur ce sujet qui, de toute manière, relève selon vous de la sphère privée.

Que les riverains affirment vous avoir bel et bien interpellé n'est pas ici le plus important, puisqu'ils vous sollicitent à nouveau aujourd'hui, en nous communiquant copie du nouveau courrier déposé en mairie le 25 avril dernier, demandant un rendez-vous. A ce jour, aucune réponse ne leur a été adressée, c'est pourquoi nous en parlons ce soir.

Loin de nous l'idée de vous donner des leçons sur ce qu'il y a lieu de faire à ce sujet, rappelant tout de même que cette affaire paraît dépasser la seule sphère privée à partir du moment où la sécurité des habitants pourrait être en jeu. La seule chose que nous vous demandons est d'accorder votre écoute à ces gens qui, à cette heure, ne vous demandent rien de plus qu'un rendez-vous. Nous vous en remercions par avance.

M. le Maire

Vous auriez gagné du temps à le faire plus vite et directement. Nous avons répondu sur ce problème à plusieurs reprises : une lettre du syndic a été adressée aux services techniques, nous avons rencontré à plusieurs reprises certains riverains, dont une riveraine en relation avec la ville de Saint Jean de Luz, sur les problèmes de circulation. Je me suis rendue sur place avec le directeur des services techniques et la riveraine en question, représentante du conseil syndical et copropriétaire, sur place à Terres Marines, il y a trois semaines environ, on a parlé de circulation et de plateaux traversants, etc. A ce moment-là, personne ne m'a parlé du paratonnerre, à aucun moment. Et je répète : lorsque des administrés me demandent rendez-vous, ils obtiennent un rendez-vous, il n'y a aucun souci.

M. Etcheverry-Ainchart

Il doit vraiment y avoir un souci d'information parce que ces personnes ne disent pas la même chose que vous.

M. le Maire

Je répète : je me suis rendu sur place il y a moins d'un mois, j'ai rencontré la représentante du conseil syndical, j'ai tourné dans le quartier et seul le problème de sécurité routière a été évoqué. Jamais on ne m'a parlé de sécurité paratonnerre.

M. Etcheverry-Ainchart

Le courrier dont je vous parle est signé «conseil syndical Terres Marines B». Alors, je ne comprends pas.

M. le Maire

Cela dit, je vous remercie d'assumer votre rôle de relais. Je recevrai donc les personnes de Terres Marines qui souhaitent me rencontrer.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est la seule chose que je vous demande, et je vous en remercie.

M. le Maire

Dernière information avant que nous nous quittions : j'ai reçu aujourd'hui une lettre de démission de Madame Nathalie Noël pour convenance personnelle. Nous ferons donc une nouvelle installation lors de la prochaine séance de conseil municipal.

M. Etcheverry

J'ai l'information concernant la fréquentation de la médiathèque : il y a 5 300 inscrits, 60 % de luziens, le reste est issu des communes limitrophes.

M. le Maire

Je vous remercie et je vous souhaite de bonnes vacances. La prochaine séance de conseil municipal se tiendra au mois de septembre.

---

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 19h00.

---